

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

37

Montreux, le 28 octobre 1968

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

396

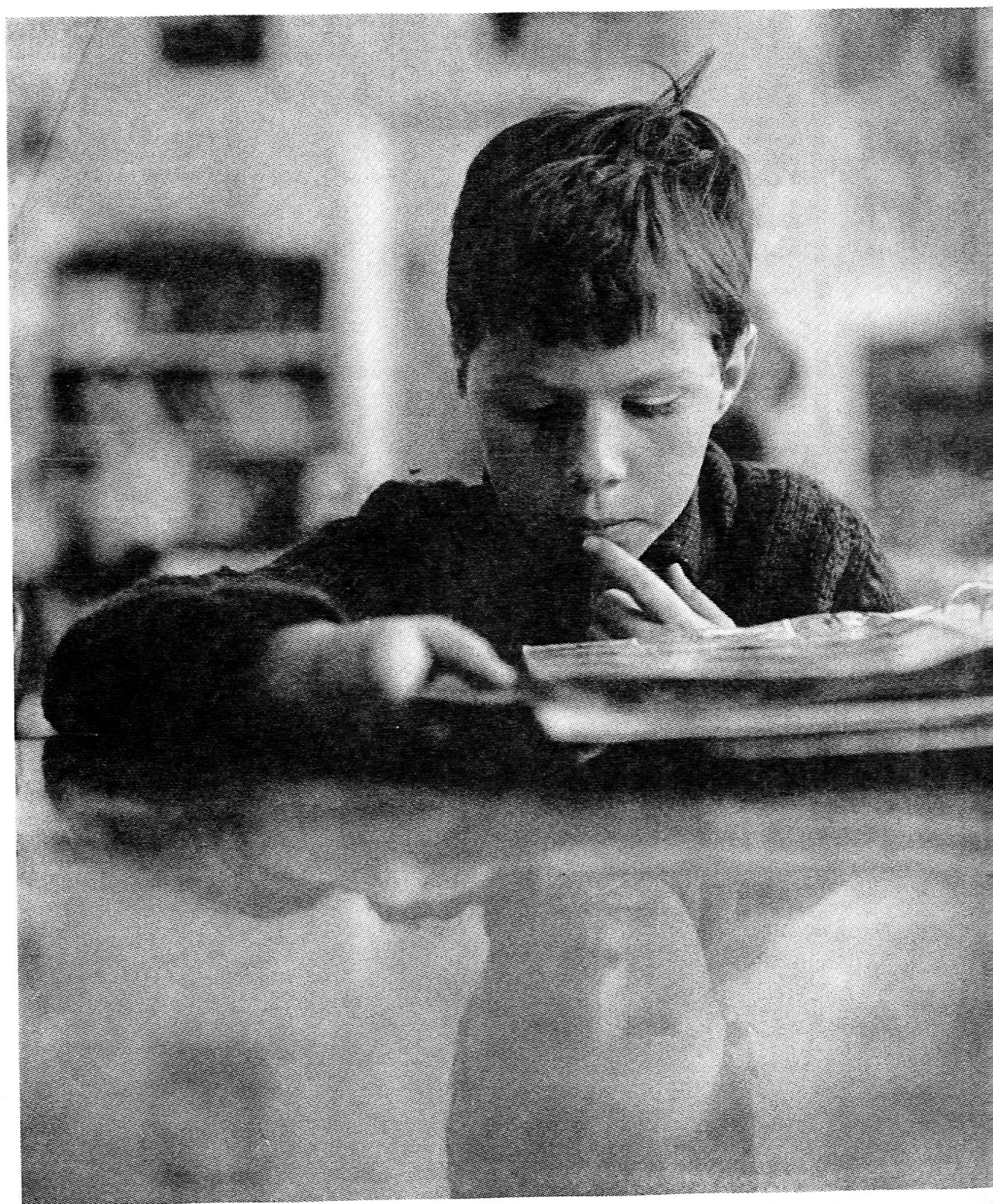
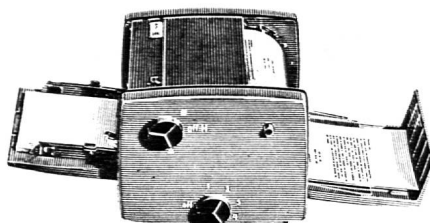


Photo Doris Vogt.

REX-ROTARY 

L'hecto-duplicateur ultra-rapide;
100% automatique; fonctionne-
ment infaillible; avec ou sans
moteur.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON

Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary R-11

Nom: _____

Adresse: _____

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz
sa



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres
de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indem-
nité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journal-
lière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où
le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-
accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.



A telle enseigne...
...un bon renom. La Banque Cantonale Vaudoise
dont les conceptions modernes s'appuient sur une
longue tradition, est à même de résoudre, au mieux
de vos intérêts, tous vos problèmes financiers.



BANQUE

CANTONALE

VAUDOISE

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Une circonstance imprévisible nous oblige à supprimer un article qui aurait dû paraître à cette place et à le remplacer à la dernière minute par un texte intéressant plutôt la partie pédagogique. Qu'on veuille bien nous en excuser.

Les rédacteurs.

Nous accueillons avec plaisir cet article d'un maître secondaire lausannois. Les points qu'il aborde sont intéressants, particulièrement l'échelonnement des vacances scolaires au cours de l'année. Sa proposition de raccourcir les vacances d'été au profit de celles d'automne est sujette à controverse, et nous offrons volontiers la plume à quiconque voudrait s'exprimer à ce sujet.

Le rythme dans le travail scolaire

Les problèmes scolaires sont à l'ordre du jour : réforme de structure, semaine de cinq jours, orientation, échecs, promotion et bien d'autres encore. Les quelques lignes qui suivent n'ont pas la prétention de les résoudre miraculeusement. Mon intention est, sur la base d'une quinzaine d'années d'expérience de l'enseignement, de communiquer simplement quelques réflexions élaborées au cours de cette période.

Lorsqu'on aborde les problèmes scolaires, il y a, me semble-t-il, un point qu'on néglige trop souvent ou qu'on ne fait que mentionner sans en tenir vraiment compte : c'est l'importance du rythme dans le travail scolaire. Je dois dire que les directeurs en sont heureusement en général conscients et dans la mesure des possibilités font tout ce qu'ils peuvent pour harmoniser et répartir judicieusement les heures de chaque classe. Par contre, les responsables politiques et la majorité du public qui débattent de ces problèmes et qui n'en ont pas une connaissance « de l'intérieur » semblent ne pas réaliser le rôle primordial de la répartition des heures de classe pour obtenir un heureux résultat du travail scolaire. J'évite à dessein ici le terme de « rendement » qui est pourtant très à la mode, mais qui appliqué au domaine scolaire risque d'introduire une perspective faussant totalement la réalité dans laquelle se meuvent les enseignants. J'ajouterai encore, pour clore ce préambule, que ces quelques réflexions ont un caractère personnel et n'engagent en aucune façon mes collègues qui divergent très souvent d'opinion sur plusieurs points.

Par rythme scolaire, j'entends l'échelonnement des heures de classe au cours de la journée, de la semaine et enfin de l'année. En général, on a tendance à penser que l'important est qu'un certain total d'heures soit atteint, les règlements disent que l'école « soit tenue » durant tant de semaines. Mais la façon dont ces heures seront réparties semble souvent secondaire, alors que ça me paraît justement essentiel.

Cette répartition variera bien sûr selon l'âge des élèves, leur section, le tempérament du maître. Et comme l'élaboration d'un horaire est déjà compliquée par d'innombrables facteurs matériels ou psychologi-

ques, la prise en considération de ces éléments en rendrait la réalisation impossible. Il s'agit donc de garder les pieds sur terre et de signaler quelques points qui seront sans doute des évidences pour les enseignants, mais pas nécessairement pour tout le monde.

Le rythme du travail au cours d'une leçon est affaire du maître : chacun saura introduire les variations qui lui paraissent judicieuses pour provoquer un regain d'intérêt ou d'activité.

La répartition des heures au cours d'une journée me semble par contre être soumise à certaines constantes qui se retrouvent dans toutes les classes, même si les élèves de 15 ou 16 ans paraissent « digérer » une ou éventuellement deux heures de plus que les élèves plus jeunes. Les premières heures de la matinée sont en général les plus fructueuses, en particulier pour l'acquisition de notions nouvelles. A l'opposé, les leçons qui se donnent entre quatre heures et cinq heures sont presque perdues pour tout le monde, surtout si c'est la septième heure de la journée. Aussi bien les élèves que les maîtres ont perdu leur « influx » et la fatigue de cette leçon est double pour un résultat très médiocre. Il est possible que cette expérience soit démentie pour certaines branches. Je parle ici de mon expérience de maître de langues.

Ceci a pour conséquence que les heures du matin n'ont aucun intérêt, bien au contraire, à être reportées sur un ou plusieurs après-midi. La semaine de cinq jours à l'école aurait probablement pour résultat de reporter les heures du samedi matin sur le mercredi après-midi ou d'autres déjà saturés. Cette concentration des heures, si elle est peut-être favorable dans d'autres entreprises, va certainement à l'encontre des intérêts d'un travail scolaire harmonieux. C'est peut-être regrettable pour tous les parents qui disposent de leur samedi matin et qui aimeraient partir pour deux jours en famille, mais il n'est pas inutile que l'école signale aussi quelquefois quelles sont les conditions qui lui sont favorables pour atteindre le but que la société lui a fixé.

Reste enfin la question de la répartition des trimestres et des vacances. Une consultation récente a démontré que la grande majorité des enseignants sont favorables au début de l'année scolaire en septembre. Les « grandes vacances » en effet suivraient la clôture de l'année scolaire et ne viendraient pas s'intercaler, comme c'est le cas actuellement, après un trimestre très court, ce qui fait que pratiquement nous commençons deux fois l'année scolaire. D'autre part, le mois de septembre est d'après mon expérience le plus calme et le plus propice au travail en classe. Pour les élèves qui débutent dans une nouvelle école, pour les élèves admis conditionnellement, ce climat ne pourrait être que positif.

Le trimestre qui nous conduit actuellement de fin août à Noël est trop long et l'interruption d'une semaine à fin octobre trop courte. Les périodes favorables sont de l'ordre de sept à huit semaines. Ensuite, le régime baisse de plus en plus. Dans le système présent, le mois de décembre se fait « sur la réserve », aussi bien pour les élèves que pour les maîtres. Le fait de fermer le bulletin à fin novembre ne résout pas le problème, bien au contraire. Une coupure de deux semaines en octobre permettrait de reprendre l'école en novembre et décembre avec beaucoup plus d'élan que dans le système actuel et le mois de décembre ne serait plus « agité » et sans profit réel comme il l'est trop souvent. Je l'ai expérimenté une fois au collège d'Echallens de façon très positive. Cette solution au-

rait accessoirement l'avantage de faciliter l'étalement des vacances préconisé par les milieux touristiques, mais c'est une autre question qui n'entre pas dans la perspective fixée ici.

Les vacances d'hiver et celles de printemps subsisteraient selon l'usage actuel. Une fête de Pâques fixe arrangerait bien les choses, mais ça n'est pas dans les compétences des autorités scolaires ! La « semaine blanche » en février, telle qu'elle existe en Suisse allemande, me paraîtrait heureuse. Les vacances d'hiver sont souvent placées sous le signe d'un temps humide et brumeux, alors qu'en février les journées sont en général ensoleillées et plus longues. La solution de nos camps de ski actuels est un peu hybride : l'école continue pour les élèves des classes inférieures alors que les classes supérieures sont en majorité en camp de ski. Mais que se passe-t-il pratiquement ? Les maîtres absents donnent du travail pour les élèves restés en classe et surveillés par d'autres maîtres qui ne sont pas les titulaires de cette classe. Au retour, il faut pratiquement reprendre et revoir ce qui a été fait. Ces quatre jours auxquels viendraient se joindre les deux du relâche traditionnel aboutiraient à la semaine de février. On a objecté à cette proposition que le camp de ski a un but pédagogique qui ne peut être atteint par une « semaine blanche ». Rien ne s'opposerait à maintenir un camp de quatre jours pour ceux qui désireraient y participer. Le nombre diminuerait peut-être, mais par contre les participants seraient entièrement libres de leur choix.

Les vacances d'été enfin me paraissent trop longues. Une pose de cinq semaines serait suffisante. Peut-être que beaucoup d'enseignants qui profitent de cette période pour faire des séjours à l'étranger ou qui donnent des cours de vacances ne seront pas de mon avis. Mais j'ai remarqué depuis plusieurs années, dans ma propre famille, qu'après cinq semaines, un certain désœuvrement, une certaine impatience, gagnent les enfants, malgré toutes les excursions ou les jeux que vous pouvez entreprendre avec eux. Ils sont « mûrs » pour reprendre l'école. Les conditions météorologiques de ces dernières années ne font que renforcer cet argument. Il est extrêmement rare que les chaleurs de juillet soient telles qu'elles puissent être un handicap sérieux au travail scolaire. Cet inconvénient se présente plus souvent en juin et jusqu'ici les classes ont toujours pu être « tenues » en juin.

On a aussi évoqué la question des locataires de chalets pour allonger plutôt que raccourcir les vacances d'été. Est-il juste que l'école renonce à ses véritables rythmes pour arranger ceux qui louent des chalets ? Ne pourrait-on pas suggérer que les propriétaires de chalets fassent aussi preuve de compréhension pour ceux qui disposent, avec leur famille, d'un temps de vacances limité ? Je me sens d'autant plus libre de le proposer que j'en fais également partie.

Comme je l'ai dit au début, ces quelques réflexions

n'ont d'autre but que de souligner un des aspects des problèmes scolaires. Certes, l'école n'est pas isolée du reste de la société et beaucoup d'autres éléments viennent gonfler les questions à résoudre. Il me paraît toutefois souhaitable que parfois les problèmes scolaires soient aussi abordés en fonction des intérêts de l'école.

R. Yersin.

Le Capitaine Cook explore le Pacifique par Armstrong Sperry, adapté par Jean Petrus, Ed. Fernand Nathan, Paris, mai 1964, 160 p., 9 fr. 75, cartonné. (Collection Histoire et documents).

De tous les grands explorateurs des continents et des océans, James Cook n'est certainement pas le plus connu et il ne parle guère à l'imagination populaire. Pourtant sa vie fut un véritable roman d'aventures. Fils d'un paysan, engagé comme apprenti chez un épicier de la côte du Yorkshire, il ne put résister à l'appel de la mer et apprit par lui-même tous les éléments qui lui permirent, quoique roturier, de devenir capitaine de la marine royale. Ses qualités morales, sa ténacité sont éclatantes. Esprit scientifique et précis, il a toujours tenu son journal avec précision et ses observations, comme la levée des cartes marines les plus compliquées, sont un modèle du genre.

Trois grandes expéditions le conduisirent à travers tout le Pacifique, du continent Antarctique au détroit de Behring et on lui doit d'innombrables découvertes qui réduisirent considérablement les espaces blancs des cartes indiqués jusqu'à lui comme terres inconnues.

Inutile de dire que les aventures ne lui furent pas épargnées, jusqu'à la dernière, aux îles Hawaii, où, comme Magellan aux Philippines, il fut tué dans un combat avec les indigènes, au cours duquel il s'était dangereusement aventuré.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur : J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

vaud

Section SPV Cossonay René Rouilly n'est plus...

Mercredi 3 octobre, une foule émue et recueillie a rendu, dans le temple de Cossonay, un dernier hommage à celui qui, pendant 30 ans, a été titulaire d'une des classes supérieures de notre ville et qui, à plus

d'un titre, a mérité la sympathie et la reconnaissance de toute la population.

Originaire de Froideville, né à Lausanne en 1904, René Rouilly obtint en 1923 son brevet à l'Ecole normale, et fut nommé instituteur à Vers-l'Eglise, puis à Combremont-le-Grand. En 1936, il prit la direction de la deuxième prim.-sup. de Cossonay, où il enseigna

jusqu'à ce printemps. Mais son dévouement ne se limitait pas à l'école et ses compétences, son entregent, lui avaient permis d'assumer des tâches multiples et variées. Par sa disponibilité jamais en défaut, il avait su mettre au profit de toute la collectivité, ses dons d'intelligence, de souriante autorité et sa faculté d'adaptation aux charges qui lui étaient confiées.

L'armée, où il était parvenu au grade de major d'infanterie, avait bénéficié de ses services et il accepta de nombreuses présidences, dont celles de l'Union des sociétés locales, de la Ligue contre la tuberculose, de l'Office régional antialcoolique, de plusieurs sociétés locales et dans notre corporation, celle de la SPV en 1946. Plus récemment, il avait été nommé greffier du juge informateur et secrétaire du Comité intercommunal pour la création d'une station d'épuration. Il savait mener à chef et avec dynamisme tout ce qu'il entreprenait. Aussi, son brusque départ laissera-t-il un grand vide dans notre localité. Mais, ses camarades de volée, ses collègues, ses anciens élèves, ses soldats, et tous ceux qui l'ont connu garderont heureux et vivant le souvenir d'un homme qui a donné le meilleur de lui-même et laissé dans notre région une empreinte durable.

P. G.

En note à l'agenda...

Samedi 5 novembre, Mézières : Assemblée des maîtres de classes supérieures.

Mercredi 9 novembre : Société vaudoise des maîtres-ménagères : **14 h. 20, visite des abattoirs à Lausanne-Malley.**

Judi 1er décembre, Lausanne : séance d'automne de la SPV, section de Lausanne.

SPV Section de Lausanne

SOUSCRIPTION POUR POMMES ET POMMES DE TERRE

Les formules pour cette souscription — ainsi que celles concernant les vins rouges et liquoreux — ont été distribuées.

Les collègues oubliés peuvent en réclamer auprès des membres du comité de la Section SPV de Lausanne.

La secrétaire.

SPV - Section de Morges

Ordre du jour :

Convocation

Les collègues du district sont convoqués en assemblée ordinaire d'automne le vendredi 4 novembre, à 17 h., à l'Hôtel de la Couronne, à MORGES.

Ordre du jour :

Questionnaire sur le rapport «Réforme et structure» ;

**Rapport SPV sur la semaine de 5 jours ;
etc.**

Les collègues non membres SPV sont cordialement invités.

P.S. Ce communiqué tient lieu de carte de convocation.

Comité de section.

genève

Une conférence de Mme Nicole Picard

Mercredi 9 novembre, à 17 h. 15 à la Maison des congrès, salle D (place Châteaubriand), Mme Nicole Picard, professeur de mathématiques et chargée de recherches à l'Institut pédagogique national de Paris, fera une conférence destinée à tous les enseignants de Genève sous le titre :

« Place de la formation pédagogique dans l'équipement de l'homme d'aujourd'hui ».

Mme Picard poursuit, entre autres, des recherches dans l'enseignement de la mathématique auprès de jeunes enfants, dans les écoles primaires de la ville de Paris et à l'école alsacienne.

L'Institut des sciences de l'éducation et le Service de la recherche pédagogique qui organisent conjointement cette conférence, seraient heureux de voir les instituteurs et institutrices de Genève, répondre nombreux à leur invitation.

Association genevoise des maîtres d'éducation physique Cours d'hiver 1966-1967

Gymnastique « Dames »

vendredi à 17 h. 15 à la salle de gymnastique de la rue Necker (Ecole supérieure des jeunes filles). Responsable : Mme U. Marthe-Groeflin. Gratuit.

Gymnastique « Messieurs »

mardi à 17 h. 15 à la salle de gymnastique de l'école du Mail. Responsable : M. Paul Gilliéron. Gratuit.

Volleyball mixte

lundi à 18 h. à la salle de gymnastique de l'Ecole supérieure de commerce, Saint-Jean. Responsable : Mme Arlette Vuilleumier. Gratuit.

Patinage mixte

mardi à 17 h. 15 à la Patinoire municipale des Vernets. Responsables : Mlle Rita Wutrich, MM. Lajos Gerencser et Sammy Braun. Début du cours : mardi 1er novembre 1966 (nombre de séances : 10).

Inscriptions : verser Fr. 10.— au ccp 12-10536 AGMEP (en mentionnant au verso : Cours de patinage). Mlle Hertig, notre trésorière, vous fera parvenir une carte vous donnant droit à l'entrée gratuite pour le cours.

Ski

Les cours de ski feront l'objet de circulaires spéciales. Correspondance et renseignements : M. Paul Gilliéron, rue Hoffmann 16, 1202 Genève. Tél. 34 48 55.

P.-S. Tous les instituteurs, institutrices, maîtres et maîtresses secondaires peuvent faire partie de l'AGMEP. Ne manquez pas de parler de nos cours à vos collègues.

Les 2 cours de gymnastique et celui de volleyball viennent de commencer, mais ils accueilleront avec plaisir de nouveaux participants.

Tribune libre...

Les propos du sans-grade

La liberté d'expression

J'en arrive aujourd'hui, après quelques mois de silence, à mon dernier propos. Son objet n'est que de dévoiler mes intentions.

Tout d'abord, pourquoi l'anonymat ?

Il aura pu paraître hypocrite. Ou lâche. J'y fus décidé par le souci de ne pas mettre un nom propre sur des problèmes communs. Je ne parle pas de la manière de les appréhender, qui m'est personnelle, mais du besoin, du souci même, de les penser, de les exprimer.

Je ne voulais en aucun cas mettre mon nom en avant, jouer à la vedette, me faire connaître. Oh non ! Je désirais qu'un sans-grade élève de la troupe anonyme une voix, une simple voix, dans le secret espoir de faire comprendre que c'est une chose nécessaire, essentielle. Mon avis n'est pas plus valable qu'un autre. Ce n'est toutefois pas une raison pour renoncer à s'exprimer...

Or, tout le monde ne raisonne pas ainsi. Après trois ou quatre chroniques, par exemple, quelqu'un a réagi. « Le sans-grade avilit notre profession, faites-le taire ! » a-t-il déclaré en substance.

Je n'ai personnellement jamais fait taire un enfant qui avait quelque chose à dire. Bien sûr, il n'est pas toujours facile d'entendre des propos qui s'opposent à ses opinions personnelles. Mais diable ! — et c'est grave de la part d'un maître d'école normale — une liberté de pensée ne doit pas s'arrêter au seuil des lèvres. La liberté d'expression en découle naturellement, et je

constate que cette liberté-là peut coûter cher à celui qui s'en empare. Tant de gens ne la tolèrent pas ! Mais pourquoi dans l'enseignement, tonnerre ! C'est grave, cela.

Pour moi, l'école n'est valable que si elle met aux prises une personnalité libre avec des êtres qui ne doivent en aucun cas devenir des moutons ou des robots. Bravo les « beatniks », bravos les « provos » ! Ils réagissent mal, mais ils réagissent. A l'endoctrinement, à la résignation, à l'abêtissement, à tout ce que vous voulez qui fait du sans-grade un être veule, sans pensée, sans idéal, sans combat.

Si, pour certains, je vais loin, trop loin, c'est par souci, par incapacité aussi, de demeurer, de m'enliser dans une félicité médiocre et triste.

J'ai le respect de l'homme, même si aux yeux de quelques gradés, l'homme ne le mérite pas.

Voilà. Je pourrais dire beaucoup encore. Sur les libertés différentes dont disposent un chef et ses subordonnés. Mais j'en suis arrivé au stade du nom révélé. Et je ne veux pas soigner ma publicité en me créant maintenant des amis ou des ennemis.

Me présentant, je m'efface. Je livrerai encore ma prose à l'« Educateur ». Parce que si, se taire, pour moi, c'est souvent une preuve de sagesse, c'est toujours une preuve de lâcheté.

Mes propos seront autres.

... Tout en sachant que mon maître d'école normale continuera à reprocher, non seulement une certaine sincérité, mais aussi l'usage d'un droit gênant.

... Et que chacun n'y prendra que ce qu'il veut bien y trouver.

Ce qui est normal.

Le sans-grade :
Robert Rudin.

neuchâtel

Revalorisation

C'est avec soulagement et satisfaction que nous avons pu prendre connaissance du résultat de la consultation populaire des 15 et 16 octobre. Ainsi donc, le peuple neuchâtelois a admis à 3 contre deux qu'un relèvement des situations matérielles des fonctionnaires et du corps enseignant était une nécessité et une mesure d'équité. Dire que l'enthousiasme en notre faveur fut délirant, serait bien exagéré. En fait, si l'on examine le tableau des résultats par districts, on constate que seules les villes, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds en particulier (2 contre 1) ont présenté une majorité acceptante très nette. Dans le district du Locle, seules 4 communes se sont montrées favorables au projet, et encore, la ville du Locle exceptée (deux contre un), par des majorités de quelques voix. (6 à La Chaux-du-Milieu !) Cela indique donc bien, une fois de plus, que les milieux ruraux sont loin de comprendre nos problèmes, et que notre situation matérielle reste étroitement liée au monde ouvrier.

Le seul district à majorité négative est le Val-de-Travers, ce qui ne nous surprend pas outre mesure...

Participation au scrutin : 28 pour cent. Tant pis... tant mieux !... N'est pas là une démonstration supplémentaire de l'inanité du référendum financier obligatoire ?

Un premier pas est ainsi franchi. Il ne sera certes pas

à lui seul suffisant pour remédier à la pénurie. Les conditions de travail, la participation active, effective et de droit du corps enseignant à tous les problèmes scolaires, la durée des leçons, sont autant de points dont la solution contribuera à une revalorisation morale de l'enseignant, par conséquent à un meilleur recrutement en qualité et en quantité.

Nos revendications, nos souhaits, n'ont pas pour but notre seul bien-être, mais finalement la santé même de l'école neuchâteloise à laquelle nous nous sommes donnés.

Nous nous faisons un plaisir de remercier tous ceux qui ont œuvré à la mise sur pied du projet, et contribué par leur parole, leur exemple, leur travail acharné au succès que nous souhaitons. Il serait trop long de les nommer tous, mais je pense particulièrement à nos organes syndicaux, aux associations professionnelles, aux services des Départements de l'instruction publique et des finances, aux députés au Grand Conseil, à la commission d'étude du projet, au comité d'action et de propagande... et j'en oublie certainement.

G. B.

Bienvenue

au collègue Gino Gioria, instituteur à Colombier, qui vient d'entrer à la SPN/VPOD.

G. B.

Assurance maladie

L'adoption et la signature du contrat collectif liant la Fraternelle de prévoyance et la Chrétienne sociale suisse à la SPN feront l'objet des prochains débats du Comité central. Tous les membres auront connaissance

du texte complet de la convention, dont les grandes lignes ont été exposées dans le No 30 de l'« Educateur ». Les formules d'admission pourront être obtenues auprès du bulletinier. Rappelons toutefois, que ce contrat ne s'applique qu'à nos membres et à leur famille.

G. B.

bibliographie

DE L'USINE ÉLECTRIQUE A LA LAMPE DE CHE-VET, par Fernand Gay — 1966. Un nouveau livre instructif sur l'énergie électrique. Ouvrage de 210 pages, papier glacé, format 14,8 x 21 cm, relié toile, richement illustré (133 photos, schémas et dessins originaux), documentation unique sur l'économie de l'électricité (23 tableaux et nombreuses données statistiques dans le texte). Prix : Fr. 9.60. Commandes : case postale 178, poste Gare 2, Lausanne.

L'auteur a une solide formation générale et a travaillé durant plus de dix ans au cœur de la seule grande entreprise suisse d'électricité s'occupant à la fois de production, de distribution en gros et en détail, de transport à courte et à grande distance, d'échange d'énergie avec l'étranger, ayant non seulement des installations de production et de distribution propres, mais participant aussi à des usines de tout genre. Il a donc rédigé son livre en connaissance de cause.

De surcroît, l'ouvrage a été examiné et approuvé par deux ingénieurs électriciens EPF de la direction d'une des plus importantes sociétés suisses d'électricité, de même que par un vice-directeur, docteur ès sciences économiques, de la même entreprise.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'auteur ne s'est pas contenté de parler des installations les plus classiques. C'est ainsi qu'il traite également des usines marémotrices, des laboratoires d'hydraulique, de la combinaison usine hydraulique-usine thermique, etc., et qu'il aborde l'essentiel de sujets plus ou moins marginaux les plus divers : avantages offerts par les barrages et les aménagements hydro-électriques en plus de leur utilité première, l'homme sur les chantiers de haute altitude, les bisses et les aménagements hydro-électriques, le problème exportation-importation de l'énergie électrique, les échanges d'énergie entre les pays européens, les questions tarifaires, la politique actuelle des entreprises suisses d'électricité, etc.

La table des matières vous montre également qu'il s'agit d'un ouvrage susceptible de donner une bonne vue d'ensemble du domaine de l'électricité et cela d'autant plus qu'il contient une documentation statistique de première valeur, difficile à obtenir et qu'il serait vain de vouloir trouver ailleurs réunie en une telle abondance.

Il s'agit en somme d'un vade-mecum du domaine de l'énergie électrique que jeunes et adultes, intéressés par ce secteur de l'économie énergétique extrêmement captivant, consulteront toujours avec profit.

L'ANGLAIS EN DORMANT N'EST PLUS UN RÊVE

Le rêve de tout écolier — apprendre en dormant — est en passe de devenir une réalité.

Depuis plusieurs années déjà, psychologues et édu-

cateurs se sont efforcés de mettre au point une technique d'enseignement pendant les heures de sommeil. C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne un comité national coordonne les recherches dans ce domaine et l'on trouve même dans le commerce des magnétophones spéciaux qui peuvent fonctionner sans interruption des heures durant, répétant inlassablement des phrases d'une langue étrangère ou un quelconque autre enseignement.

On est parti de l'hypothèse que, même lorsque le sujet est à l'état de sommeil, le cerveau perçoit les messages qui lui sont transmis verbalement, et que, si le niveau sonore du message est bas et régulier, de manière à ne pas perturber le dormeur, la mémoire retient les faits qui lui sont ainsi communiqués de la même façon que les éléments d'une leçon ordinaire.

Il y a peu de temps encore, on en restait au stade de l'hypothèse. Malgré de nombreux succès et parfois quelques échecs qu'on ne sait expliquer, la technique de l'hypnopédie, comme la dénomment les spécialistes, n'avait jamais été expérimentée sur une grande échelle.

En Tchécoslovaquie, il y a quelques semaines, les services d'éducation de la radio ont entrepris la diffusion d'un programme d'hypnopédie destiné au centre industriel d'Usti nad Labem, dans le nord de la Bohême. L'expérience doit se poursuivre pendant cinq mois. La matière enseignée est l'anglais et les émissions, au nombre de dix, seront diffusées en circuit fermé à des intervalles de quinze jours à un groupe d'étudiants qui se sont portés volontaires.

Chaque leçon dure douze heures, de 8 heures du soir à 8 heures du matin. Pour commencer, l'élève écoute à l'état de veille les trois premières heures d'un cours intensif de grammaire et de vocabulaire. Puis à 11 heures une musique douce l'incite au sommeil et, pendant les quatre heures suivantes, la radio reprend le cours et répète tout bas la leçon pour le dormeur. A deux heures du matin, un signal strident réveille le sujet pour une brève récapitulation. Puis c'est de nouveau de la musique douce, tandis que l'élève s'endort et la radio reprend le cours... A 5 heures, réveil définitif suivi d'une nouvelle révision jusqu'à 8 heures et un petit déjeuner bien mérité. — (Informations UNESCO).

Centre d'information pour la prévention des incendies

Concerne : « Monsieur Brasier et les garde-feu »

TV romande les 8, 15, 22 octobre 1966

Les résultats du concours qui suit la troisième émission de « Monsieur Brasier et les garde-feu » seront donnés le 5 novembre prochain à 17 h. 30 au cours de l'émission Samedi-jeunesse. Le délai de remise des réponses est fixé au 29 octobre 1966.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Annuaire international de l'éducation, vol. XXVII, 1965. Genève, Bureau international d'éducation, et Paris, Unesco (cop. 1966), LIII et 480 p. tabl. (Public. No 285). Fr.s. 30.—.

Le volume de l'Annuaire international de l'éducation comprend 93 rapports nationaux sur le mouvement éducatif en 1964-1965. Ces rapports ont trait aux innovations introduites pendant l'année dans les divers degrés de l'enseignement, aux modifications apportées à la structure et à l'organisation scolaire, à la scolarité obligatoire, aux plans d'études et aux programmes, aux méthodes et aux manuels, aux effectifs de maîtres et d'élèves, au financement de l'enseignement, aux constructions scolaires, à la création ou à la modification des organes administratifs ou consultatifs, aux activités extrascolaires, etc.

Sont mentionnés aussi le rapport entre les dépenses relatives à l'éducation et le total des dépenses des Etats d'une part et du revenu national de l'autre. Le nombre de maîtres et d'élèves, en comparaison avec celui de l'année précédente, fait ressortir l'importance croissante du facteur quantitatif de l'éducation et des problèmes qui en découlent partout.

Dans l'étude comparée qui synthétise tous ces renseignements, un chapitre très détaillé est consacré aux innovations relatives à la structure et à l'organisation de l'enseignement dans les différents pays et permet d'en dégager les tendances dominantes.

Les données relatives à la pénurie et à la formation du personnel enseignant des différents degrés ont été exposées aussi de manière très détaillée, ce qui permet de faire ressortir entre autres caractéristiques la prolongation des études dans les écoles normales et la transformation d'un

Deux années se sont écoulées depuis la parution des derniers articles de cette rubrique. L'un d'eux, peut-être vous en souvenez-vous, était un papier qui traduisait mon désarroi et mon inquiétude en face de méthodes pédagogiques extrêmement techniques, en face de plans d'études de plus en plus précis et découpés qui s'introduisaient dans notre enseignement primaire.

Depuis, mes craintes se sont confirmées. Mais parallèlement, au cours de mon long silence, naissait peu à peu chez moi l'idée que cette évolution, semblable à celle de la vie actuelle, était logique et nécessaire et que nous n'avions qu'à nous y conformer.

Puisque le rédacteur de l'« Educateur », ainsi que de nombreux collègues désirent que je reprenne la plume, je m'efforcerai de montrer qu'en dépit des conditions toujours plus rigoureuses dans lesquelles nous devons travailler, qu'en dépit d'une planification toujours plus poussée, qu'en dépit, enfin, d'un envahissement graduel de procédés mécaniques, la part de l'homme, de l'éducateur, peut rester... Et qu'elle doit rester !

Quels que soient les impératifs auxquels nous devons nous soumettre quant à la « matière », il nous sera toujours possible d'être nous-mêmes quant à la « manière ».

Manière d'« affronter » les élèves (le terme, étymologiquement, est juste : ni les courber devant soi, ni s'incliner devant eux), de créer ce climat d'atelier, de ruche, qui caractérise les bonnes classes ! Pour aiguïser la curiosité intellectuelle des écoliers, il faut de l'enthousiasme et même une trace de « cabotinage » de bon aloi : la prestance, le regard, le geste, la voix, jouent leur rôle ; je suis entré dans trop de classes où rien (pas même l'élocution ou le maintien) ne distinguait ce « gros garçon » qui était le maître, de ses disciples.

Manière d'enseigner : ne pas présenter les connaissances comme un plat de frites toutes croustillantes mais conduire pas à pas la recherche passionnante qui tend à les découvrir ! Ces connaissances, il faut ensuite les maintenir, les structurer, les hiérarchiser.

Manière d'organiser son travail en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres secteurs de la vie moderne ! Planifier ; se choisir, pour chaque discipline, des buts successifs et trouver les moyens efficaces pour y parvenir ; voler ensuite au secours de ceux qui n'y seraient pas parvenus, sans, pour autant, porter préjudice aux autres...

Manière, enfin, au moment où notre profession profite d'une revalorisation pécuniaire, de la revaloriser moralement en cherchant toujours davantage à nous mettre au service de la famille et de la vie culturelle de la localité !

Malgré que nous allions au-devant d'une époque où la « matière » nous sera strictement imposée, il restera cent et une bonnes « manières » (sans compter les autres) de mettre la main à la pâte.

A. Ischer.

grand nombre d'entre elles en instituts pédagogiques de niveau supérieur (préparation du personnel enseignant à l'université, formation pédagogique des professeurs secondai-

res, effort accru pour assurer le perfectionnement du personnel enseignant en fonction, difficulté de distinguer nettement la formation et le perfectionnement, etc.).

Le choix d'une profession et l'orientation professionnelle dans l'optique du corps enseignant

Une étude fort intéressante qui fait l'objet d'une thèse de doctorat a été préparée par M. Christoph Rauh, professeur, cand. phil., collaborateur de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne.

Cette étude a été présentée à une commission désignée par le comité de l'Asoppa. Des membres du corps enseignant en faisaient partie. La SPR était représentée par M. Turuvanni qui, il y a peu de temps encore, tenait une classe à Pully ; actuellement, M. Turuvanni travaille comme orienteur à l'Office cantonal d'orientation professionnelle.

Les recherches de M. Rauh ayant mis à contribution des instituteurs de plusieurs régions de notre pays dont le canton de Vaud, nous donnons ci-après un résumé très bref de ses investigations.

On sait maintenant que l'information professionnelle en classe s'avère indispensable pour que les jeunes prennent goût à une activité qui leur permettra de se réaliser, compte tenu de leurs aptitudes particulières. Cela signifie que les orienteurs et les enseignants, plus particulièrement ceux qui dirigent des classes terminales, doivent collaborer étroitement.

C'est afin d'examiner dans quelle mesure cette collaboration entre l'école et l'O.P. existe actuellement et aussi pour étudier des possibilités de coordination plus poussée que la commission dont il est question plus haut a été formée en 1962.

En 1963, après une enquête auprès des offices d'orientation professionnelle de tout le pays, la commission se rendit compte que le corps enseignant devait aussi être consulté. Or la commission apprit que M. Rauh, collaborateur de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, préparait une enquête semblable auprès du corps enseignant du canton de Berne. Elle chargea dès lors cet institut d'étendre la consultation au corps enseignant d'un certain nombre d'autres régions du pays. Ce travail fut aussi confié à M. Rauh qui put ainsi préparer une thèse plus dense.

I. L'ENQUÊTE

Dans seize régions possédant des offices d'orientation professionnelle et choisies par la commission, un questionnaire fut envoyé aux enseignants dirigeant une classe de 7^e, de 8^e ou de 9^e année. Les instituteurs et les institutrices appelés à répondre au questionnaire étaient des maîtres primaires, des maîtres d'orientation professionnelle, des maîtres de classes supérieures ou des institutrices à la tête d'une classe ménagère. Les professeurs des établissements secondaires n'ont pas été touchés par cette enquête. Les pédagogues qui ont reçu le questionnaire enseignaient dans les cantons de Zurich, Lucerne, Schwytz, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Thurgovie et Vaud.

En Suisse alémanique, 385 personnes ont répondu au questionnaire, tandis que 97 maîtres participèrent à l'enquête dans le canton de Vaud.

En collaboration avec la Société des instituteurs bernois, M. Rauh avait envoyé le même questionnaire aux maîtres bernois de la partie allemande du canton.

La période à laquelle se rapporte les réponses des instituteurs s'étend sur trois années scolaires (mai 1961 à avril 1964).

D'une manière générale, le corps enseignant a manifesté un intérêt évident pour cette enquête. Pour faciliter le travail et obtenir des résultats précis, les données du questionnaire ont été codifiées et transposées sur cartes perforées. Le recensement et l'examen statistique des fréquences a été effectué par ordinateur électronique. En plus, la plupart des remarques personnelles ont été relevées et analysées séparément.

L'auteur, afin d'être bien documenté, a pris contact avec les offices d'orientation professionnelle des régions où se faisait l'enquête, parfois avec les autorités scolaires également.

II. QUELLE EST L'ATTITUDE DES INSTITUTEURS EN FACE DU CHOIX PROFESSIONNEL DE LEURS ÉLÈVES ?

A. La préparation au choix professionnel dans le cadre de l'enseignement.

À la question « Quelles mesures ont été prises dans votre dernière classe en vue de la préparation au choix professionnel ? » les maîtres devaient répondre aux rubriques suivantes :

- leçons d'information professionnelle
- discussions en vue du choix professionnel
- entretiens avec des gens de métier
- visites d'entreprises
- comptes rendus d'élèves
- réunions de parents au sujet du choix professionnel
- exposés publics se rapportant aux professions.

En général, ces moyens de préorientation ne sont utilisés qu'occasionnellement. Dans les classes d'orientation professionnelle par contre, et cela se conçoit facilement, cette information est plus fréquente.

Un tiers des instituteurs consultés donnent parfois des leçons sur les métiers. Le plus souvent (59 % des réponses) on a mentionné des « discussions en vue du choix professionnel », mais cette notion reste vague parce que les maîtres n'indiquent pas de quelle manière ont lieu de telles discussions. S'agit-il d'un commentaire à une leçon figurant au programme ou d'entretiens soigneusement préparés devant aboutir à une conclusion. On ne sait donc pas s'il s'agit en l'occurrence d'une information systématique. 48 % des maîtres visitent les usines et ateliers de leur région. Il serait intéressant de savoir comment ces visites sont organisées et ce que l'on a pu en tirer.

Des comptes rendus d'élèves sont pratiqués dans 28 % des écoles qui ont participé à l'enquête.

17 % des enseignants consultés organisent régulièrement des réunions de parents au cours desquelles les problèmes du choix professionnel sont abordés. Certains affirment que les parents ne s'intéressent que médiocrement à ces colloques, sauf s'ils peuvent présenter le cas de leur propre enfant, d'autres estiment

que les questions se rapportant à l'orientation professionnelle ont un caractère individuel et non collectif.

Peu de maîtres participent à des conférences publiques se rapportant aux métiers ou à l'économie en général. Ils pensent que c'est le rôle de l'orienteur. Il ressort de l'enquête suisse que, dans 80 % des écoles consultées, le maître parle occasionnellement des problèmes se rapportant au choix professionnel.

Dans les cantons de Lucerne et de Schwytz, les enseignants ont l'obligation d'informer leurs élèves sur le choix professionnel, ailleurs c'est facultatif, aussi faut-il être heureux des résultats déjà acquis puisque cette préorientation constitue une charge supplémentaire et librement acceptée par des maîtres qui font preuve de dévouement, d'intérêt et de bonne volonté.

B. L'activité du corps enseignant dans l'orientation professionnelle individuelle.

La question « Avez-vous aidé des élèves au choix de leur profession ? » était difficile à saisir. Aussi le maître a-t-il dû se référer à son intervention dans chaque cas et indiquer le nombre d'élèves qu'il avait aidé au choix de leur métier et par les moyens suivants :

- conseil personnel à l'élève
- conseils aux parents
- envoi de l'élève chez le conseiller de profession
- recherche d'une place dans la région ou en Suisse alémanique
- démarches pour obtenir des bourses
- placement en apprentissage ou dans une école des métiers
- recommandation à un patron d'apprentissage
- encouragement à fréquenter une école supérieure
- cours privés préparant l'élève à une école supérieure
- conseil de renoncer à fréquenter une école supérieure.

Les deux tiers des instituteurs consultés ont conseillé occasionnellement des élèves au cours d'entretiens personnels. Quant aux conseils aux parents, il s'agit le plus souvent d'une intervention de l'instituteur auprès de la famille dont le père ou la mère ont répondu à son invitation ; 61 % des maîtres ont agi de la sorte.

294 instituteurs affirment avoir conseillé des parents au sujet du choix professionnel de leur enfant. Une partie d'entre eux ont signalé en outre l'existence de l'office d'orientation professionnelle.

190 instituteurs ayant été consultés ont envoyé une partie de leurs élèves et les parents, parfois toute leur classe aux bureaux d'O.P. du for. Parmi ces maîtres 41, soit le 21,8 % renoncèrent à donner leur avis quant au choix professionnel de leurs élèves.

Le 15 % des enseignants ont procuré une place d'apprentissage à leurs élèves. Cela existe surtout dans de petites localités parce que l'instituteur connaît personnellement la plupart des chefs d'entreprises.

Il est rare que les maîtres interviennent pour l'obtention de bourses d'apprentissage pour leurs élèves. Dans l'ensemble l'activité de l'instituteur, en ce qui concerne l'orientation professionnelle individuelle, n'est pas uniforme. La moitié des personnes consultées sem-

blent réticentes à cet égard, alors qu'une minorité se montre très active.

Le maître qui renonce à conseiller lui-même ne refusera pas nécessairement l'aide de l'orienteur.

C. Dans quelle mesure les instituteurs accordent-ils leur appui au conseiller de profession ?

L'appui dépend en grande partie de l'aptitude du conseiller de profession. Les contacts entre maîtres et orienteurs sont peu fréquents ; 40 % des maîtres ayant participé à l'enquête ont affirmé qu'ils n'étaient jamais consultés verbalement par le conseiller de profession lors de l'orientation de leurs élèves. Plus de la moitié des instituteurs n'ont pas été informés des résultats de l'examen d'orientation professionnelle.

Une question avait trait à la causerie du conseiller de profession. Il résulte de l'enquête que l'orienteur organise dans 54 % des cas une causerie pour les élèves de dernière année. Il donne en classe un aperçu du problème du choix professionnel et de ses méthodes de travail. Dans les écoles où les causeries pour garçons ont lieu régulièrement, le 46 % des instituteurs reviennent sur le sujet dans leur enseignement.

Une autre manière de soutenir les efforts de l'orienteur consiste pour l'instituteur à utiliser dans son enseignement des publications spécialisées fournies par les offices d'orientation professionnelle. Le 56 % des maîtres consultés agissent ainsi.

D. Les résultats dans le canton de Vaud.

Dans ce canton, les maîtres à la tête de classes supérieures ont été généralement mieux informés des résultats des examens d'O.P. que leurs collègues dirigeant des classes semblables dans les cantons où eut lieu l'enquête. Avant qu'une décision soit prise dans les classes de garçons, le 62 % des maîtres ont été consultés par l'orienteur. Dans 68 % des classes supérieures participant à l'enquête, l'orientation professionnelle officielle a fait passer des tests collectifs et a organisé des causeries dont les sujets ont été repris par les enseignants dans diverses leçons ultérieures.

Les instituteurs des classes primaires ont en revanche moins de contact avec l'orienteur, seuls 33 % ont été consultés régulièrement ou occasionnellement par le conseiller de profession s'occupant des garçons. 30 % ont été informés des résultats des examens d'orientation professionnelle. Des causeries ont été données dans 35 % des écoles primaires consultées.

Ces résultats montrent que les enseignants des classes supérieures soutiennent mieux les efforts de l'orientation professionnelle officielle que leurs collègues des classes primaires.

Quant à l'orientation individuelle, 23 % des instituteurs des classes supérieures et 5 % seulement des maîtres de classes primaires prennent une part active à l'orientation professionnelle individuelle.

D'une manière générale l'ensemble des mesures destinées à faciliter le choix professionnel se concentre sur la dernière années scolaire.

Les rapports entre les instituteurs et les orienteurs paraissent meilleurs, plus positifs dans les écoles vaudaises consultées que dans d'autres écoles qui ont participé à l'enquête.

Des remarques accompagnant les réponses au questionnaire confirment la bonne entente qui règne entre les maîtres et les conseillers de profession, cela pro-

vient en partie de ce que le conseiller vaudois est issu lui-même du corps enseignant et continue à travailler en parfaite harmonie avec ses collègues.

III. PROPOSITIONS DU CORPS ENSEIGNANT AU SUJET DE LA COLLABORATION ENTRE L'ÉCOLE ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les instituteurs consultés souhaitent que les contacts entre l'école et l'orientation professionnelle soient plus étroits. C'est une conclusion que l'on peut tirer des remarques personnelles ajoutées aux questionnaires.

Dans les cantons où l'instituteur doit remplir une fiche officielle de renseignements, il désire savoir ce que l'orienteur en fera et insiste pour être traité en partenaire.

Si dans certaines contrées, les enseignants ont une certaine aversion pour la fiche de renseignements qu'ils remplissent à regret (canton de Berne par exemple), ce n'est pas le cas dans le canton de Vaud.

Dans le cadre de l'enquête suisse, plusieurs instituteurs estiment que des entretiens avec les orienteurs devraient être organisés régulièrement.

Les enseignants consultés ont été invités à donner leur avis sur la création de cours se rapportant à l'information professionnelle et aux problèmes du choix professionnel en général.

242 maîtres, soit 57,2 % de ceux qui ont répondu à la question se sont déclarés prêts à participer personnellement à de telles leçons qui pourraient être données sous forme de séminaires.

Dans le canton de Vaud, 59 % désireraient suivre un cours de ce genre.

Quant à l'introduction d'un cours sur l'orientation professionnelle et le choix professionnel dans le programme des écoles normales, 69,7 % des réponses ont été positives, par contre 30,3 % des enseignants ne sont pas favorables à une telle initiative. Dans le canton de Vaud, la proportion des réponses favorables a atteint 90 %.

IV. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Rauh, dans son étude, a essayé une analyse comparative des réponses afin de déceler quelques facteurs déterminant le comportement de l'instituteur en face du problème du choix professionnel de ses élèves.

A. Le comportement de l'instituteur en tant que réponse à diverses sollicitations.

Le comportement dépend en premier lieu de la législation scolaire et des programmes d'enseignement des divers cantons. Dans les régions choisies pour l'enquête, à part Lucerne et Schwytz, les enseignants n'ont aucune obligation légale de se préoccuper du choix professionnel de leurs élèves. Cela explique la grande variété de comportement des maîtres, les orienteurs ne disposant d'aucun pouvoir leur permettant d'imposer leurs vues. Ils ne peuvent espérer l'appui des maîtres que par des contacts aussi cordiaux que possible avec eux.

À la décharge des maîtres, il faut dire que la plupart d'entre eux ne sont pas préparés à donner des leçons valables sur les métiers.

Nous avons dans l'ouvrage : « De l'école à la profession » décrit divers moyens propres à renseigner les

élèves sur les activités qui se présentent à eux au sortir de l'école. Nous pensons que ces renseignements sont susceptibles de rendre des services aux enseignants désireux d'entreprendre une information systématique dans leur classe.

Si l'instituteur, prenant la place de l'orienteur, donne lui-même un conseil sur le choix professionnel, c'est pour satisfaire le plus souvent aux vœux des élèves et des parents.

Il arrive que le maître soit influencé par les désirs des entreprises qui sont heureuses d'accueillir des classes dans leurs ateliers, dans le seul but de recruter de la jeune main-d'œuvre. Plusieurs usines du reste répandent dans les écoles du matériel de propagande à tel point que dans certaines villes (Zurich, Lucerne, Saint-Gall) les autorités scolaires ont dû réagir contre de telles activités.

B. Qu'attend l'instituteur du conseiller de profession ?

L'instituteur est prêt à collaborer avec l'orienteur, mais désire que la réciprocité existe aussi. La plupart des maîtres consultés aimeraient connaître les résultats des examens d'orientation professionnelle. Ils estiment que l'initiative des contacts entre enseignants et orienteurs doit venir de ces derniers.

Les tests pratiqués par l'orienteur permettent parfois d'apprécier différemment les capacités de l'élève que ne le fait le maître par les notes du bulletin scolaire. Un conflit avec les parents peut en résulter et la plupart du temps au détriment de l'instituteur. Cette situation permet de comprendre pourquoi bon nombre d'enseignants émettent des critiques à l'égard des méthodes d'investigation psychologique pratiquées par le conseiller de profession.

C. Comment l'instituteur se représente l'orientation professionnelle officielle.

L'image que les enseignants se font de l'orientation professionnelle officielle varie d'une contrée à l'autre. Dans les milieux urbains, l'instituteur est d'avis que chaque élève, avant de quitter l'école, devrait recevoir un conseil quant à son avenir professionnel par un spécialiste qualifié. À la campagne en revanche, l'enquête l'a montré, on estime que ce sont les parents qui doivent assumer ce rôle. L'orientation professionnelle devrait simplement se borner à s'occuper de cas difficiles et exceptionnels.

Dans tous les cantons on ne manifeste pas le même intérêt pour une coordination des activités de l'école et de l'O.P.

Au cours de ses recherches, l'auteur de l'étude que nous résumons ici a rencontré deux attitudes opposées. D'une part le conseiller de profession qui croit pouvoir se passer de l'appui de l'instituteur, d'autre part l'enseignant qui, connaissant bien ses élèves, pense être en mesure de se passer de l'aide de l'orienteur.

M. Rauh ne porte pas de jugements et ne formule pas des recommandations ; il se borne à constater ce qui existe actuellement.

Il semble cependant se détacher de son travail que les enseignants, comme les orienteurs estiment que les adolescents doivent faire leur choix idoine, dans l'éventail des professions, en tenant compte de leurs goûts, de leurs aptitudes et des besoins de l'économie du pays.

On sait maintenant que le choix professionnel n'est pas l'affaire d'un moment, mais qu'il doit préoccuper

parents et éducateurs très tôt, alors que l'enfant est encore en bas âge ; c'est dire que le conseiller de profession ne peut se passer du travail de l'école.

Mais l'enseignant également, même au village, a besoin de l'aide de l'orienteur parce qu'il n'a pas le temps, à côté de son travail scolaire, de se tenir au courant des transformations rapides et constantes qui sur-

viennent dans le monde du travail, et aussi parce que le comportement scolaire d'un adolescent en classe ne permet pas à lui seul de déterminer de façon sûre les goûts et les aptitudes professionnelles.

La seule collaboration du pédagogue et du spécialiste permet d'atteindre le but recherché.

J. S.

Mots-force et mots-clés

Toute époque a ses mots-clés qu'elle met inconsciemment en évidence devant l'alibi de ses parenthèses. Faites l'inventaire de ces termes, découvrez ce qu'ils cachent et vous aurez une aussi bonne image du siècle que celle qui vous sera donnée par les historiens, les documents et les modes.

Toutefois prenons-y garde. Les mots-force ne sont pas toujours les mots-clés. Il faut saisir ceux-ci dans le langage quotidien, quand la phrase ne ruse pas pour faire prendre au bon peuple des vessies pour des lanternes.

Ainsi honneur, justice, liberté, démocratie et bien d'autres sont des mots-force, mais aussi de traitres-mots. C'est que les puissances, j'entends les pouvoirs, l'argent, la presse se méfient des mots-force. Pour défendre leurs intérêts, elles collent un masque sur mots-force, puis les relancent dans le circuit tapageur quotidien. Rien de plus amusant alors que de soulever le masque. Mais comme on ne peut mettre un gendarme derrière chaque personne, on ne peut coller un masque à tous les mots. Il existe ainsi des petits mots qui vont leur chemin, bien tranquilles, disant innocemment ce qu'ils ont à dire et qui n'est pas toujours innocent : les mots-clés. Pendant ce temps, les mots-force masqués ou musclés amusent les nigauds.

Si l'on s'en tient à notre époque, on pourrait dire que la culture est un mot-force et que niveau est un mot-clé. Niveau, petit effronté, circule gentiment. C'est un mot qui a la cote comme disent aujourd'hui les sportifs et les amateurs de chansons. La cote, le niveau. On voit aussitôt que l'époque en veut pour son argent.

Ce mot « niveau » vous a un petit air technique et sec avec quoi il fait penser à ces gens qui cherchent la compagnie des notables et s'affichent avec eux : niveau de culture, niveau de pensée, mais aussi niveau de vie bien sûr. Ce dernier d'ailleurs s'est franglisé ce qui, comme chacun sait, est le fin du fin pour un vocable. Le niveau de vie, c'est le « standing ». (N'hésitons pas à ridiculiser les parvenus).

J'ai dans les mains un petit fascicule qui porte ce titre laconique : « Rapport de la Commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise ». J'y trouve une bonne douzaine de fois le mot « niveau ». Je ne compte pas bien sûr les synonymes sous lesquels il se déguise.

Ces douze « niveau » (x) me paraissent le signe que les responsables de notre école sont un peu les obsédés de la quantité, pour paraphraser un titre de Vence Packand. Sous le signe du siècle de l'abondance comment ne pas distribuer l'instruction par paquet ? Chacun se spécialise mais personne ne veut admettre rien ignorer. Il me paraît toutefois que ce siècle de l'abondance est aussi celui des douces illusions où, plutôt que de reconnaître la dure réalité, — mais non pas nécessairement triste (par exemple l'énorme différence

des intelligences) — on colle, sur des flacons de qualité honnête mais ordinaire, des étiquettes trompeuses (classes supérieures) ou des termes raccrocheurs (professeurs, options, initiation artistique).

L'analogie avec les procédés commerciaux et publicitaires est frappante. Ce fait pourrait nous inciter à réfléchir et à nous demander si nous ne sommes pas en train de subir passivement l'influence de l'impératif économique de la croissance, admis comme un dogme de l'époque. Nous débitons les connaissances à l'instar des négociants, viande, beurre, auto, TV. Mais sommes-nous des marchands honnêtes quand nous trompons sur la qualité de nos produits ? A cela on répondra que le peuple lui-même demande à être leurré. Avons-nous alors le droit d'être complice ? Atteindrions-nous d'ailleurs le fameux « niveau » minimum, croyons-nous que nous aurions alors dispensé la culture ? Cette deuxième et fréquente illusion (niveau-culture) est consternante. Enfin puisque nous en sommes aux mauvais arguments dénonçons le fameux : — Eh ! comment aller là contre ? Ne voyez-vous que c'est le progrès ?

Cette prétention à lire le cours de l'histoire, à définir le progrès, à jouer les prophètes, laisse pantois. Elle paraît signifier surtout vanité, inconscience et dérobade.

Les obsédés du niveau n'en sont pas à une contradiction près. Nous les voyons, très fiers de leur niveau de culture, citer Montaigne et sa « tête bien faite », Rabelais et sa « science sans conscience ». Ne dramatisons rien. On ne fabrique certes pas de la fausse monnaie impunément ; mais celle de bon aloi existe toujours quelque part. Pas souvent où l'on croit devoir aller la chercher. Aussi notre meilleur avocat est auprès de Dieu, notre meilleur médecin c'est nous-même, et les meilleurs pédagogues ne sont pas les régents. Consolons-nous en nous disant que les pires pédants ne sont pas non plus parmi les maîtres d'école. Mais alors pourquoi suivre les cuistres ?

Georges Annen.

Précision

L'appel publié dans le numéro 33 pour solliciter la collaboration d'enseignants romands au groupe de travail qui rédigera des articles d'éducation routière pour l'Educateur pouvait laisser planer un doute dans l'esprit du lecteur. Il y apparaissait mal, en effet, que l'initiative de cette institution appartenait au Département vaudois de l'instruction publique, et plus spécialement à M. Jean Mottaz, secrétaire général et président de la Commission d'éducation routière. L'Educateur se réjouit de cette collaboration avec un des départements cantonaux et souhaite qu'elle s'étende à d'autres autorités responsables de l'enseignement.

J.P.R.

Examen critique d'une leçon

Le « Journal des instituteurs et des institutrices », publié à Paris par les éditions Nathan, 18, rue Monsieur-le-Prince, VI^e arr., présente chaque semaine une critique de leçon rédigée par un inspecteur. Acerbes parfois, véhémentes même lorsque la négligence ou l'impréparation du maître est en cause, ces remarques contiennent toujours des éléments constructifs d'un intérêt évident. Nous en reproduisons ici un exemple, qui rendra certainement service à beaucoup de jeunes souvent embarrassés de tirer parti utile de l'heure de reddition des rédactions.

Correction d'une rédaction

Cours moyen et de fin d'études (élèves de 11 à 14 ans.
(Réd.) Mai, 14 h. à 14 h. 30.

Milieu. — Un seul tableau est essuyé. Sur la chaire, deux piles de cahiers et un relevé des notes chiffrées et des fautes à reprendre.

Elèves. — Ils ont posé sur la table leur ardoise et leur craie ; mais leur attention est somnolente ou dispersée : on en verra qui écrivent quelques mots, d'autres qui crayonnent.

Instituteur. — Malgré sept ans d'expérience, il manque de maîtrise, va, vient du bureau aux tables, d'un élève à l'autre, déambule d'avant en arrière lorsque parfois son monologue se prolonge : plus d'agitation que de gestes utiles.

Sujet. — « Je vais vous rendre, dit-il, les compositions françaises de la semaine dernière : Vous avez assisté à une scène qui vous a ému ou amusé. Racontez-la de façon à nous faire partager votre émotion ou votre plaisir. »

Leçon

Il remet à chacun son cahier en lui adressant des observations sur un mode tantôt réprobateur, tantôt ironique, toujours démoralisant.

Ces observations ne sont pas classées. C'est l'inspecteur qui, sur son carnet, les note dans l'ordre ci-dessous. Elles portent :

1. Sur la présentation : disposition, propreté, écriture, ponctuation.

2. Sur le fond : « Il fallait, dit-il, que le sujet soit vécu. »

3. Sur l'exactitude : un élève est repris pour avoir écrit : « On entendait des froissements de feuilles décorées par la pluie. »

4. Sur la composition qui, selon le correcteur, aurait dû traiter successivement du lieu, des personnages, des faits, des sentiments.

5. Sur l'incorrection... :

a) du vocabulaire :

« J'attends » pour « j'entends » ;

« Pantomime » pour « pantomime » ;

« Mugissement » pour « rugissement » ;

« Je delâche » pour « je décoche ».

b) de la syntaxe :

« J'en ai pas » pour « je n'en ai pas » ;

« On a parti » pour « on est parti » ;

« ... pour ne pas qu'il tombe » au lieu de « pour qu'il ne tombe pas ».

c) de provincialismes :

« La cane-là buvait l'eau sale » pour « cette cane-là » ;

d) de l'orthographe :

« Sa couleur paraît noire » pour « paraît... » ;

« Il égaille tout le monde » pour « il égaie... » ;

« Il a ronger les semis de salade » pour « il a rongé... »

Emporté par le zèle, le censeur condamne l'explétif dans la phrase : « Voilà encore un merle de tué. » Il exige un accord au féminin pluriel du participe employé comme préposition dans « Vu les circonstances... ».

Seules, quelques fautes d'orthographe sont corrigées au tableau. On cite ensuite quelques bonnes phrases, on lit un bon devoir ; mais il n'est fait aucune synthèse des remarques formulées ni apporté aucune conclusion sur l'ensemble.

Occupation consécutive. — Lecture sans rapport avec ce qui précède.



Critique

Cette remise de narration a-t-elle atteint son but qui est d'amener les écoliers à rédiger plus correctement ?

Quand l'inspecteur feuillette les cahiers, il n'y trouve aucun précepte de style, aucune formule d'amendement telle que : « On ne dit pas..., mais on dit... », aucun exercice destiné à substituer dans l'esprit une locution correcte à un solécisme. Les élèves se sont contentés de réparer quelques fautes d'orthographe et, çà et là, quelques tournures vicieuses. Il ne faut pas s'étonner qu'après d'aussi sommaires réparations, les mêmes fautes réapparaissent dans les devoirs consécutifs. Comme les précédentes corrections, la séance qui vient de s'écouler s'avère peu profitable.

A quoi cette déficience est-elle imputable ?

1. A l'attitude du maître.

Ses allées et venues, sa méconnaissance de l'emploi du tableau, son verbalisme, le ton méprisant de ses paroles, autant de facteurs nuisibles au désir de perfectionnement, principe de toute correction.

2. A la mentalité des élèves.

Peu intéressés par la leçon elle-même, ils suivent avec une complaisance servile, peu charitable, les sarcasmes adressés à leurs condisciples et acceptent, lorsqu'elles s'adressent à eux, les observations avec un air de contrition duquel on ne saurait dire qu'il prélude à un amendement.

3. Au sujet.

Regrettons que ce sujet ait été commun à des élèves de onze ans et à leurs aînés qui en ont quatorze.

Regrettons que, de compréhension très générale, ce sujet ait engendré des devoirs fort divers pour lesquels une correction commune est difficile : une épreuve d'examen n'est pas un exercice scolaire et l'instituteur habile est celui qui choisit dans une progression établie un sujet précis imposant une forme de rédaction telle que la correction permette d'atteindre une faute dominante.

4. Aux moyens.

a) Précisément, les observations ont été dispersées. L'instituteur les eût-il rangées sous des rubriques habituelles comme l'inspecteur le fit sur son carnet, les enfants les auraient classées dans leur esprit avec, sans doute, quelque profit.

b) Sauf rares exceptions, les formes correctes n'ont pas été écrites au tableau. On devrait trouver, à la fin d'une telle leçon, un relevé synoptique de ce qu'il faut retenir.

c) Mais ce n'est pas encore assez : une fâcheuse habitude n'est déracinée que dans la mesure où on lui en substitue une bonne.

Un maître digne de ce nom sait trouver dans les devoirs qu'il corrige un type de faute que nous dirons dominant parce qu'il s'y répète le plus grand nombre de fois. C'est cette faute qu'il doit traiter dans une correction collective, qu'il s'agisse d'une erreur, d'un défaut de construction, d'une infraction à la syntaxe, etc.

Nos jeunes rédacteurs ont écrit : « Attendez que le car va venir ». C'est un des provincialismes les plus persistants. Nous le porterons au tableau et nous le critiquerons au nom des règles d'emploi du subjonctif. Nous ferons inventer oralement vingt phrases sur le modèle correct : « Attendez que le car vienne » ou « attendez que vienne le car ». A la suite de la rédaction corrigée, nous imposerons un exercice d'application correspondant. Il y a des chances que nos élèves évitent à l'avenir ce solécisme.

Pendant cet exercice, nous passons près de chacun pour lui faire réparer discrètement ses fautes individuelles.

5. A l'insuffisance de la préparation.

Si le maître s'était entouré d'une grammaire, d'un dictionnaire, d'un « traité du bon usage », il n'aurait corrigé à tort ni l'explétif, ni la préposition. Si, au lieu d'un relevé hâtif sur une feuille volante qu'on détruit, il avait classé dans un cahier personnel les fautes accompagnées de leurs amendements, s'il s'en était tenu à une correction orientée contre un défaut unique, sa leçon aurait gagné en efficacité.

Conclusion

La rédaction est un art difficile et que l'on n'enseigne pas. Sa correction prend une importance majeure qui exige un travail particulièrement méthodique.

Les conscrits de la coopération

Une expérience française originale

Frais émoulus des facultés ou des grandes écoles, ils ont 23, 24, 27 ans. Ils travaillent outre-mer, comme ingénieurs, économistes, professeurs ou animateurs ruraux, le plus souvent sous l'autorité d'Etats étrangers, et, dans le même temps, ils accomplissent leurs obligations militaires. C'est une des hardiesses et aussi une des réussites de la coopération entre la France et les pays du tiers monde.

Ces jeunes Français ont été reconnus aptes au service militaire. Ils se sont déclarés volontaires pour servir au titre de la coopération. L'armée les a mis à la disposition des administrations civiles françaises qui les ont proposés à l'agrément des Etats intéressés. Hiérarchiquement, ils ne dépendent que de l'administration d'accueil, mais un contrôle discret et d'ailleurs libéral est exercé par l'ambassade de France, chargée de veiller à ce que les termes du « contrat » passé entre l'autorité

française et le jeune soldat soient respectés : ce dernier ne doit exercer aucune activité privée rémunérée, il doit s'abstenir de toute action politique, et, bien entendu, sa conduite doit être exemplaire.

Assistant technique, d'un statut spécial, le jeune homme ne touche pas un salaire, mais une indemnité correspondant à son entretien et dont le montant atteint environ 60 000 francs C.F.A. par mois (soit 1200 francs français).

Depuis le début de l'expérience en 1963, 14 000 jeunes du contingent, détachés comme techniciens civils, ont accompli ou accomplissent ce service d'un type nouveau. Actuellement, 6000 d'entre eux sont au travail dans 105 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le plus grand nombre servant en Afrique noire, à Madagascar et en Algérie. Dans les années à venir, ils seront 10 000.

Ingénieurs, architectes, professeurs, médecins

Les métiers exercés sont très différents les uns des autres, l'éventail variant selon les Etats et dépendant, bien entendu, des besoins de chaque pays. En Algérie, beaucoup d'enseignants ont été envoyés, en Afrique noire également, mais aussi des ingénieurs des travaux publics, des agronomes, des architectes, des économistes, des juristes, des typographes et des journalistes... sans parler des médecins et des vétérinaires. Chacun accomplit un travail pour lequel ses études l'ont préparé, mais pas forcément celui qu'il choisira une fois rendu à la vie civile : un licencié de physique et chimie peut enseigner, même s'il se destine à l'industrie.

Pierre Marchant.

(Informations Unesco).

PASTORALE DES PETITS COCHONS

*Sous la garde d'un gamin
Qui tient une gaule à la main,
On voit passer sur le chemin
Les cochons roses.*

*Le long du ruisseau floflottant,
Ils suivent, tout en ronflant,
La blouse large au dos flottant
De toile bleue.*

*Ils trottent, les petits cochons,
Les gorets gras et folichons,
Remuant le tire-bouchon
Que fait leur queue...*

*Puis, quand là-bas, à l'Occident,
Coulera le soleil ardent,
A l'heure où le soir descendant
Touche les roses,*

*Paisiblement, couchés en rond,
Près de l'auge peinte en marron,
Bien repus, ils s'endormiront,
Les cochons roses.*

Edmond Rostand.

Miettes d'histoire

HOPITAUX DU «BON VIEUX TEMPS»

L'histoire est affaire de batailles, du moins celle qu'on enseigne. Si nous parlions un peu d'après batailles, du sort des pauvres diables qu'on empilait dans les hospices, la paix revenue. Et du sort aussi des malades graves, qui souvent n'avaient autre ressource que d'attendre la mort, isolés de l'affection des leurs par crainte de la contagion terrible.

Écoutons ce qu'en disait en 1788 le chirurgien Tenon, professeur royal de pathologie, dans son ouvrage intitulé «Mémoires sur les hôpitaux de Paris».

Vers 1780-1790, la population de Paris était de 660 000 habitants et il existait vingt-huit hôpitaux, le plus important d'entre eux étant l'Hôtel-Dieu. «On y est reçu à toute heure, sans acception d'âge, de sexe, de pays, de religion...» écrit Tenon. «Il est l'hôpital de l'homme nécessiteux et malade, nous ne disons pas seulement de Paris et de la France, mais du reste de l'univers. Ses portes, comme les bras de la Providence, sont toujours ouvertes à ceux qui viennent s'y réfugier.»

Le nombre total des lits de l'Hôtel-Dieu était de 1219. Je dis nombre de lits : Je ne dis pas nombre de malades couchés. Car — et c'est ici que commence l'in vraisemblable — les lits pouvaient être occupés par quatre ou six malades. Admirable commodité en vérité ! Les salles devenaient en quelque sorte extensibles et il n'était point besoin de refuser du monde ! La salle Saint-Paul, par exemple, pouvait contenir 345 blessés «quand on les rassemble quatre par grand lit et 506 quand on les couche six». Ne croyez pas surtout que ces «grands lits» fussent grands. Ils ont 1,30 m environ et il leur faudrait au minimum 2,10 m. «Comment donc reposer dans cette situation violente ?» demande Tenon qui est révolté de cet état de choses. Mais ce qui lui paraît anormal ne devait pas le paraître à tout le monde et il entreprend un véritable plaidoyer, insistant longuement et sur les positions que doit pouvoir prendre un malade dans son lit et sur le «lit considéré relativement au sommeil».

Approchons-nous et regardons de plus près. Le grand lit est de bois et possède un «ciel», c'est à dire une sorte de toit soutenu par quatre colonnes. Il est garni de paillasses ou de matelas de plumes. Il est entouré de rideaux de laine rouge en hiver, de toile blanche en été. Des étiquettes en carton sont placées soit à l'une des extrémités, soit sur le côté. Elles annoncent l'état des malades, «s'ils sont agonisants, s'ils ont besoin de sacrements, d'aliments : ce qui s'exprime par ces mots : agonisants, sacrements, bouillon, etc.» Les étiquettes se déchirent et s'égarent et souvent l'on ne sait plus à quel malade il faut distribuer les secours spirituels ou la médication. Au pied et à la tête, de petites planchettes où l'on rangeait les pots de tisane.

Comment pouvait-on reposer dans ces lits trop étroits, comment pouvait-on vivre dans une telle promiscuité ? Les solutions «héroïques» ne manquaient pas. On pouvait placer deux ou trois malades au pied et deux ou trois à la tête, tant et si bien que les pieds des uns correspondaient aux épaules des autres et réciproquement. Autre solution. Quand il était vraiment impossible de tenir à quatre ou à six, les malades s'enten-

daient entre eux. Deux ou trois se levaient, laissaient reposer leurs compagnons de misère, les faisaient lever au bout de quelques heures et se couchaient à leur tour.

Dans quel état sont ces lits ? «La gale, dit Tenon, n'y réside-t-elle pas éternellement ? Dès qu'on entrouvre ces lits, il en sort comme d'un gouffre des vapeurs humides, chaudes, qui s'élèvent, se répandent dans l'air, lui donnent un corps si sensible que le matin, en hiver, on voit l'air s'entr'ouvrir à mesure qu'on le traverse et on ne le traverse point sans un dégoût qu'il est impossible de surmonter.»

La position des lits n'était assujettie à aucune règle. La lumière pénètre mal dans les salles, les fenêtres sont encombrées de linges. Ne parle-t-on pas du «rang blanc» et du «rang noir» ? Les lampes à l'huile donnaient souvent beaucoup plus de fumée que de lumière.

Le silence et le calme ne régnaient guère dans ces salles : garçons allant aux magasins et traînant des chariots ; pauvres du dehors venant se faire panser ; battoirs des lavandières ; bruit des lourds fardiers cahotant sur les pavés inégaux ; cris des charretiers.

La maternité de l'Hôtel Dieu n'était pas mieux aménagée. Les mères ou les futures mères se partageaient à quatre ou six soixante-quatre grands lits. Les nouveau-nés n'avaient pas de berceau et couchaient avec leurs mères !

Les autres hôpitaux de Paris et d'Europe n'étaient pas dans un meilleur état. Partout régnait la saleté, partout on pouvait à chaque pas observer des faits qui nous semblent à l'heure actuelle à peine croyables.

Comment donc étaient soignés les malades, comment étaient traités les blessés, comment opérait-on ?

L'Hôtel Dieu accueillait les varioleux, les «rougeolés», des personnes atteintes de «fièvres malignes», de dysenteries contagieuses, de rage, etc. Deux salles — une pour les femmes, une pour les hommes — recevaient toute cette misère. Dans les lits à places multiples, maladies contagieuses diverses, maladies non contagieuses, tout était mélangé. Quand on sait avec quelle facilité se transmet la variole, par exemple, il n'est pas difficile de se représenter les ravages effroyables que cette seule maladie pouvait causer. Les galeux étaient en principe exclus des hôpitaux ordinaires, mais ils y pénétraient souvent pour différentes raisons. Une fois admis, on ne les rejetait pas à la rue et on les plaçait avec les autres malades dans les lits communs.

Variole et gale ne sont pas tout. Les enragés sont avec les fous, quand il n'y a plus de place dans les autres salles. Les pneumoniques, les dysentériques, les rougeoleux voisinent et sont souvent dans les mêmes lits.

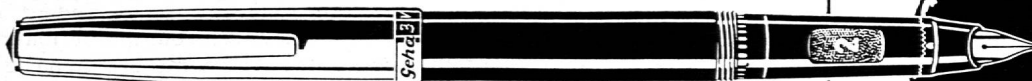
Quant aux blessés, ils ne sont pas mieux partagés. Malpropreté dont nous n'avons aucune idée — la simple description de l'état des salles et des lits est écœurante — bruit, chaleur, fumée des lampes, encombrement, tout concourait certainement à empêcher la guérison...

Mais arrêtons-nous là. Le temps et le progrès ont bien arrangé les choses.

Il est vrai qu'au Vietnam, on dit que des brûlés s'entassaient encore. Mais c'est si loin.

Le stylo pour écoliers **Geha** a fait ses preuves

Avec des EXTRAS que seul GEHA peut offrir :



Le réservoir supplémentaire breveté, évitant toute panne d'encre, n'existe que sur les plumes à réservoir GEHA.
Elles comportent une grande plume souple, conforme aux exigences scolaires, spécialement polie, glissant merveilleusement et très facilement interchangeable.
Elles sont pratiquement incassables.
Elles ne tachent pas et, grâce au conduit d'encre GEHA-Synchro, écrivent immédiatement.
Le stabilisateur du GEHA 3V évite que le stylo ne tombe du pupitre. Les encoches du 3 V, ainsi que les striages du 704, garantissent une tenue sûre et correcte de la plume.
Prix de Fr. 9.50 à Fr. 60.-

Agence générale: KAEGL SA, Case postale 276, 8048 Zurich
Tél. 051/62 52 11



15 000 écoliers de la ville de Berne écrivent avec une plume à réservoir ALPHA

Aucune marque de plumes à réservoir ne dispose d'autant de références officielles que la marque suisse ALPHA.

De nombreux spécialistes de l'enseignement de l'écriture en Suisse ont fait des essais avec la plume à réservoir ALPHA. Les résultats ont toujours été de la meilleure qualité.



Notre plus grande référence

Notre plus grande référence reste bien entendu la ville de Berne puisqu'elle a commandé environ 15 000 plumes à réservoir ALPHA de 1964 à 1966.

La liste des communes

Nous envoyons volontiers la liste des communes qui utilisent avec satisfaction les plumes à réservoir ALPHA.

En vente dans les papeteries

Fabrique ALPHA S.A. Case postale 1000 Lausanne

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1